

Compte rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2021 Séance ordinaire

Président de séance : Monsieur MERCIER Philippe, Maire,

Conseillers présents : Mesdames, BESSON PRIEUX Joëlle, GEORGES Christelle,

HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MARCINIAK Ondine,

MAPELLI-ZEIGER Nadine.

Messieurs KALPALIYEV Kamran et VILLA Adrien

Secrétaire de séance : Monsieur VILLA Adrien

Début du conseil municipal à 17h10.

Compte tenu du contexte sanitaire, le conseil se réunit sans public mais retransmis en ligne.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à la majorité avec une réserve : le terme « huit-clos » doit être remplacé par « sans public », plus adapté à la situation sanitaire actuelle.

2. Approbation des comptes de gestion des différents budgets :

Les comptes de gestion établis par le service des impôts et les comptes administratifs qui résultent de notre propre comptabilité sont identiques.

Sur le budget fonctionnement communal :

Dépenses : 259 022,19€ Recettes : 359 261,30€

Le budget fonctionnement communal est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget investissement communal :

Dépenses : 139 645,55€ Recettes : 149 450,22€

Le budget investissement communal est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget fonctionnement du clos St Hubert :

Dépenses : 2 320,00€ Recettes : 2 320,34 €

Le budget fonctionnement du Clos St Hubert est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget investissement du clos St Hubert :

Dépenses : 2 320,00€

Recettes: 0 €

Le budget investissement du Clos St Hubert est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget fonctionnement eau :

Dépenses : 33 858,81€ Recettes : 46 238,61€

Le budget fonctionnement eau est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget investissement eau :

Dépenses : 0€

Recettes : 29 570,00€

Le budget investissement eau est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes administratifs des différents budgets :

Les écritures du compte de gestion fournies par l'administration fiscale et celles du compte administratif émanant de notre propre comptabilité sont rigoureusement identiques.

Monsieur le Maire quitte le conseil le temps pour Madame Besson, qui prend la présidence de séance, de faire voter les budgets administratifs.

L'ensemble des budgets a été voté à l'unanimité.

Monsieur Mercier reprend la présidence du conseil municipal.

4. Affectation de résultats des différents budgets :

L'affectation des résultats des budgets eau, communal et du Clos St Hubert ont été approuvés à l'unanimité.

5. Vote des budgets primitifs des différents budgets

Sur le budget communal :

Recettes et dépenses sont en équilibre pour un montant de 413 415,98 € pour le fonctionnement et 188 390,99€ pour l'investissement.

Sur le budget eau :

Recettes et dépenses sont en équilibre pour un montant de 37 095,20 € pour le fonctionnement et 52 570 € pour l'investissement.

Sur le budget du Clos St Hubert :

Recettes et dépenses sont en équilibre pour un montant de 654 288, 05 € pour le fonctionnement et 304 640 € pour l'investissement.

Les budgets sont consultables en mairie.

6. Vote des taxes locales

Les taux d'impositions des différentes taxes locales restent inchangés, à savoir 10,31% pour le foncier bâti et 122,37% pour le foncier non bâti.

La taxe locale d'habitation sur les résidences principales est supprimée. La perte de cette taxe est compensée par le transfert de la taxe foncière de 17,18% portant sur le foncier bâti des communes, taxe qui était perçue auparavant par le département.

Le taux global compensé que nous percevrons sera désormais de 27,49%.

7. Vote des subventions

Des subventions ont été proposées comme suit :

- 2 500€ pour le fonctionnement du CCAS.
- 15 500€ pour le budget eau
- 500 € pour la Fondation John Bost, association de personnes handicapées employées dans le cadre de la gestion d'espaces verts.

Le conseil municipal approuve ces subventions à l'unanimité.

8. Transfert ou non de la compétence du PLU et des documents d'urbanisme à la communauté de communes

Le conseil municipal refuse à l'unanimité ce transfert de la compétence du PLU.

9. Règlement du cimetière.

Un règlement du cimetière a été rédigé. Ce dernier sera consultable très prochainement en mairie, de même que la liste des tombes à relever.

10. Concessions

Le tarif des concessions a été mis à jour, ils seront affichés très prochainement.

11. Délibération concernant le prix de vente et la condition particulière de la vente du local situé 15 place des Tilleuls à Brignancourt et cadastrée A 689, d'une superficie de 42m2 à M & Mme Cordier.

Toutes les interrogations ont été levées après avoir pris conseil auprès de cabinets de notaires.

Les réserves mentionnées par le conseil devront être précisées sur l'acte de vente.

Le conseil approuve à la majorité (7 voix pour et 2 abstentions) la vente de ce local.

12. Budget fête de cérémonie.

Le conseil a donné son accord au maire pour engager les dépenses aux comptes 623 et 625 (fêtes et cérémonies) et ce jusqu'à la fin du mandat

13 Questions diverses.

- Concernant le tennis, deux solutions ont été étudiées, la première, la réfection du tennis, uniquement pour une utilisation d'un sport de raquette. La seconde, par la création d'un terrain multi sport, aux dimensions identiques mais avec des marquages au sol d'autre sport type, terrain de basket. Ces deux solutions sont subventionnables mais les demandes doivent être faites en début d'année pour obtenir un maximum de subventions da la part de divers organismes. L'étude de ces projets est reportée en 2022 afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques telles que l'accès, le stationnement, les conditions d'adhésions des futurs utilisateurs....
- Sur le respect des permis de construire, certaines irrégularités ont été constatées sur des constructions de la commune, que ce soit sur des permis de construire ou des déclarations de travaux. Les personnes concernées recevront prochainement un courrier leurs demandant de régulariser leur situation. Plus globalement une réflexion sera menée pour définir un suivi organisé de ces dossiers.
- Le bol a été comblé et sécurisé, un dernier nivellement sera opéré dans quelques mois lorsque la terre se sera tassée.

La séance est levée à 19h00

Le Maire,

Philippe MERCIER